

# Parc de Grouchy

Gardons un œil bienveillant sur notre parc, cet écrin de verdure de 39 hectares que nous avons la chance d'avoir en centre-ville.



Le parc de Grouchy est apprécié et très fréquenté, que ce soit pour un jogging matinal, une après-midi détente ou une balade familiale avec halte au manège. Différents usages et publics s'y côtoient : services municipaux avec accueil d'administrés, organisation de manifestations culturelles (expositions, galerie etc.), événements privés (location des salles du château pour des mariages, anniversaires etc.).

**L'accès au parc du Château est réglementé pour permettre une préservation des espaces naturels et une accessibilité pour tous.**

**Pour que tout le monde cohabite en bonne intelligence, il convient de respecter certaines règles :**

- Tenir son chien en laisse (muselé s'il est de 2e catégorie) et ramasser ses déjections.
- Jeter les déchets dans les poubelles à disposition en respectant les consignes de tri.
- Respecter la flore en ne cueillant pas de fleurs, en ne montant pas dans les arbres.
- Respecter la faune (pas de nourriture, ni chasse ni pêche).
- Utiliser obligatoirement les places de stationnement.
- Le barbecue, feux ou pétards sont interdits, même le 13 juillet.
- Avoir une attitude correcte et respectueuse de la tranquillité d'autrui (maillot de bain, musique, boomerang, drone sont proscrits).

## Horaires et stationnement

L'accès aux véhicules est réglementé et soumis à l'arrêté municipal n°053 2010, daté du 19 mars 2010.

**Attention : l'accès aux véhicules est interdit les samedis de 13h à 20h, à l'exception des véhicules participant aux mariages célébrés à l'hôtel de ville et aux véhicules des personnes à mobilité réduite (arrêté municipal N°311-2018).**

**Accès aux piétons et aux voitures :**

- Lundi au Vendredi : 8h-20h (du 15 mars au 15 septembre) et 8h-19h (du 16 septembre au 14 mars)
- Samedi : 8h-12h

**Accès piéton :**

- Samedi : 12h-20h (en fonction de la période)
- Dimanche : 8h-19h ou 8h-20h

**Des parkings situés à proximité du parc sont à votre disposition :**

- **Du côté d'Immarmont**, rue Lechauguette - (accès piéton direct dans le parc)
- **Parking du bois de la Garenne**, rue de Génicourt - 68 places (accès piéton direct dans le parc)

## Les parkings situés autour de la gare SNCF :

- **Parking de la Gare**, rue Aristide Briand - 67 places (accès piéton direct dans le parc)
- **Parking du Pont**, rue Aristide Briand - 19 places (accès piéton direct dans le parc)
- **Parking du Parc**, avenue de Boissy l'Aillerie - 119 places (situé au square des Artistes)

Infos pratiques

Accès libre.

Documents

[A-311-2018-Restriktion d'accès au parc de Grouchy](#)

[Plan des parkings permettant l'accès au parc de Grouchy](#)